AR PREFECTURE
016-200079259-20191125-D15_2019DU25112-BF
Reçu le 23/12/2019

Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Dronne aval

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 25 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rioux-Martin, sous la présidence de Monsieur BONIFACE Joël.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE						
Communes	**Délégués titulaires**	**Titulaire présent**	**Excusés ayant donné procuration à**	**Délégués suppléants**	**Suppléant présents**	**Participent aux délibérations**
AUBETERRE-sur-DRONNE	M. Jean-Paul LAFRAIS	X		M. Xavier ORAIN	X	
BARDENAC	M. Bernard BERTON	X		M. Michel MAZURIE		
BAZAC	M. Régis CHALARD	X		Mme Nelly CHADEFAUD		
BELLON	M. Joël JARNY			M. Laurent MONTIGAUD		
Commune nouvelle de BOISNE-LA TUDE	Mme Lysiane BOUGON-CELERIER	X		M. Francis BROUANT		
BONNES	M. Stéphane BEGUERIE	X		M. Jean-Claude FAURE		
BORS	M. Yves DUPUY	X		M. Pascal BOURDIGEAUD		
BRIE-sous-CHALAIS	M. Olivier RIVALAN		M. Joël BONIFACE	M. Fabrice BORDE		
CHALAIS	M. Joël MOTY			M. Marc DUFLOT	X	X
CHÂTIGNAC	M. Daniel BOUCHERIE	X		Mme. Murielle PETIT		
COURGEAC	M. Michel ROUSSELIERE			M. Francis GALTEAU		
COURLAC	M. Ludovic MELUN			M. François DI VIRGILIO		
CURAC	M. Yvon GELINEAU			M. Noël GEORGES		
Les ESSARDS	M. Laurent ESCLASSE			M. Joël LABROUSSE		
JUIGNAC	M. Christophe PETIT	X		M. Jérôme VRIGNAUD		
LAPRADE	M. Cyril BRARD	X		M. Jean-Paul CROCHET		
MEDILLAC	M. Philippe FOUGA	X		Mme Françoise TARDE		
MONTBOYER	M. Christian PONTERY			M. Michel DUBOIS	X	X
MONTIGNAC-le-COQ	M. Damien HERY			M. Alain DESERT	X	X
Commune nouvelle de MONTMOREAU	M. Bernard HERBRETEAU	X		M. Jean Claude CHAUMET		
Ex AIGNES et PUYPEROUX	M. Laurent BERTHAUD			Mme Myriam HUGUET		
Ex ST AMANT de MONTMOREAU	M. Michel PAUL-HAZARD	X		M. Loïc SEGUIN		
Ex SAINT-EUTROPE	M. Vincent FROUGIER			M. Thierry BRUNO		
Ex SAINT-LAURENT de BELZAGOT	Mme Dominique BLANLOEUIL					
NABINAUD	M. Pierre BROUILLET	X		M. Régis STEFANIAK		
ORIVAL	Mme Pauline DUMAS			M. Louis DUMAS		
PILLAC	Mme Géraldine BOUILLON	X		~~M. Denis AUDOIN~~		
RIOUX-MARTIN	M. Joël BONIFACE	X		M. Jean-François VESSIERE	X	
RONSENAC	M. Jean-Paul GUILLON			M. Claude VAUTOUR		
ROUFFIAC	M. Jean-Marie RIBEREAU	X		M. Jean-Pierre VINCANT		
SAINT-AVIT	M. Michaël PASQUIER	X		M. Fabrice GUITARD		
SAINT-LAURENT-des-COMBES	M. Christian BOURDIER	X		M. Christophe DAMOUR		
SAINT-MARTIAL	Mme Martine VAN LECKWYCK-CATRY	X		M. Philippe LAGARDE		
SAINT-QUENTIN-de-CHALAIS	M. Alexandre DOUSSAINT			M. Sébastien COUTAND		
SAINT-ROMAIN	M. William RICHARD	X		M. Dominique LE GRELLE		
SAINT-SEVERIN	M. Christian MARCADIER			M. Patrick BENOIT		
YVIERS	Mme GEIMOT Nicole	X		Mme Dominique RICHARDS		

AR PREFECTURE
016-200079259-20191125-D15_2019DU25112-BF
Reçu le 23/12/2019

COMMUNAUTE DE COMMUNES 4 B SUD CHARENTE						
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
BROSSAC	M. Jean-Pierre CHARBONNIER	X		M. Jean-Claude SICAUD		
SAINT-FELIX	Mme Marie-Claire AUBRIT	X		M. Gérard GARON		

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE SAINTONGE						
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
La BARDE	M. Laurent POINEAU	X		M. Jean-Michel ROUX		
BOSCAMNANT	M. Pierre BORDE	X		M. Guy BORDE		
La GENETOUZE	M. Michel MARTY			M. Bernard BERGER		
SAINT-AIGULIN	M. Patrice PELET	X		M. Jean-Pierre GOUZILH		
SAINT-MARTIN-de-COUX	M. Thierry SAUNIER			M. Alain FEUILLET		

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA CALI						
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
CHAMADELLE	Mme Sophie BLANCHETON	X		M. Gérard MUSSOT	X	
COUTRAS	M. Michel FOULHOUX	X		Mme Sylvie BOISSEL	X	
Les EGLISOTTES-et-CHALAURES	M. Bernard NADEAU			M. Bernard GUILLEMOT	X	X
Le FIEU	M. Jean-Michel BRUNET	X		M. Michel VACHER	X	
LAGORCE	M. Bernard DUDZIAK	X		M. Bruno LAVIDALIE		
Les PEINTURES	M. Wilfrid NERI			M. Jean-Paul MUSSET		
SAINT-CHRISTOPHE-de-DOUBLE	M. Alain ARNOUD	X		~~M. Georges DELABROY~~		

Date de la convocation : 04 novembre 2019 - Quorum : 26
Nbre total de délégués titulaires : 51 - Nbre de délégués titulaires présents : 31
Nbre total de délégués suppléants : 48 - Nbre total de délégués suppléants présents : 9
Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 4
Nbre total de pouvoirs : 1

Secrétaire de séance pour la lecture des pouvoirs : Mme Sylvie BOISSEL

Nbre de votants : 36

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, responsable des services et technicien milieux aquatiques,
- M. HOSPITAL Pierre-Antoine, technicien milieux aquatiques,
- M. BONIS Eric, technicien milieux aquatiques et animateur local Natura 2000,
- Mme NADAUD Géraldine, adjointe administrative.

AR PREFECTURE
016-200079259-20191125-D15_2019DU25112-BF
Reçu le 23/12/2019

DELIBERATION N° 15/2019

OBJET : **Décision modificatif n° 1 du budget primitif 2019**

EXPOSE :

Monsieur Michel FOULHOUX, Vice-Président, explique à l'Assemblée qu'un investissement, non prévu dans le budget primitif 2019, a été fait le 07 août 2019, pour 2 880 € TTC. Il s'agit des licences d'utilisation de données SCAN 25, acquises auprès de l'IGN (Institut National de l'Information Géographique et Forestière), afin de compléter la base de données de notre SIG (Système d'Information Géographique).

C'est pourquoi, il propose de virer les crédits suivants, au budget primitif 2019 (décision modificative n° 1) :

- **OP 139, remplacement ouvrage en urgence**
  - Article 2158 – Autres installations, matériel et outillage technique : - 3 000 €
- **Chapitre 20, immobilisations incorporelles**
  - Article 2051 – Concessions et droits similaires : + 3 000 €

RESOLUTION :

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents **décide** :

De VIRER les crédits suivants au budget primitif 2019, décision modificative n° 1, comme suit :

- **OP 139, remplacement ouvrage en urgence**
  - Article 2158 – Autres installations, matériel et outilage technique : - 3 000 €
- **Chapitre 20, immobilisations incorporelles**
  - Article 2051 – Concessions et droits similaires : + 3 000 €

De **DONNER** le pouvoir au Président de signer les pièces concernant la présente décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Joël BONIFACE

SABV
Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant
Drôme Aval

Signature numérique de Joel BONIFACE
Le 23/12/2019 15:04:23

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Admin[illegible] recours formé contre une délibération du Comité Syndical pendant un délai de 2 mois comm[illegible] de son affichage ou de sa notification aux intéressés.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette demarche suspendant le delai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.